

1^{ère} année doctorat AgroParisTech

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A DÉPOSER SUR ADUM

- ☛ Création du compte ADUM pour s'inscrire sur :

<https://www.adum.fr/>

et bien sélectionner **AgroParisTech** et l'académie du siège social : **PARIS**

- ☛ Déposer impérativement sur ADUM un seul PDF regroupant l'ensemble de toutes ces pièces :

| | |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | le descriptif de 5 pages maximum du sujet de thèse ou joindre le dossier de demande pour le financement de la thèse |
| <input type="checkbox"/> | une copie du contrat de travail ou attestation de l'organisme financeur de la thèse, ou attestation de bourse, ou convention FCPR |
| <input type="checkbox"/> | le récapitulatif des stages recherche effectués avec un résumé ou liste des publications démontrant les qualifications de l'étudiant en matière de formation par la recherche |
| <input type="checkbox"/> | les diplômes obtenus dont le Bac et son relevé de notes |
| <input type="checkbox"/> | une pièce d'identité en cours de validité |
| <input type="checkbox"/> | l'attestation de sécurité sociale (ouverture des droits) en cours de validité |
| <input type="checkbox"/> | l'attestation de la responsabilité civile en cours de validité |

- ☛ Déposer votre photo d'identité au format JPG,

- ☛ Déposer votre curriculum vitae au format PDF,

- ☛ Déposer votre Convention Individuelle de Formation au format PDF dès lors qu'elle a été validée par votre direction de thèse,

- ☛ Prendre connaissance de la charte de thèse se trouvant sur votre espace personnel, puis finaliser la procédure d'inscription en ligne en cochant les cases nécessaires.

A l'issue de cette étape, un mail automatique sera envoyé pour signature numérique au directeur de thèse, puis au directeur du laboratoire et enfin à l'ED pour validation.

- ☛ Après validation de votre inscription par l'Ecole doctorale SIRENA : vous recevrez un mail pour vous en informer et terminer la procédure d'inscription en payant les droits d'inscription et la CVEC et déposer :

| | |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <p>l'attestation de paiement des droits d'inscription</p> <p>les droits d'inscription pour l'année universitaire 2022-2023 sont de 380 Euros, afin de vous acquitter du paiement de ces droits, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer le paiement en ligne sur votre espace personnel ADUM après avis favorable de l'école doctorale, ATTENTION, tout paiement en ligne doit se faire uniquement sur l'espace sécurisé dédié de la pré-inscription. Ne répondez à aucune autre demande (courriers, mails). • soit effectuer le paiement par virement bancaire en précisant SIRENA-Nom-Prénom à l'aide du RIB d'AgroParisTech, (transmettre le justificatif) • soit établir un mandat cash (si vous ne disposez pas de compte bancaire) à l'ordre de : « Madame l'Agent Comptable Principal d'AgroParisTech » ,(transmettre le justificatif) |
| <input type="checkbox"/> | <p>l'attestation de paiement CVEC (https://cvec.etudiant.gouv.fr/) avec numéro d'attestation</p> |

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité !

Après validation de votre inscription par l'Etablissement d'inscription,

des attestations d'inscription vous seront délivrées, téléchargeables depuis votre interface ADUM.

La carte d'étudiant vous sera envoyée par courrier postal.

D'autres démarches à effectuer hors adum :

- la sécurité sociale :

- Doctorant contractuel : vous dépendez du régime général de la sécurité sociale, CPAM du lieu de résidence.
- Vous êtes étranger européen : fournir une copie de votre carte CEAM en cours de validité.
- Vous êtes étranger non européen et vous vous inscrivez pour la première fois à la sécurité sociale :
Procédure sur <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>
vous devez d'abord vous préinscrire sur le lien : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/espace/#/>
afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé.
Vous serez rattaché à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu d'habitation.

- la complémentaire santé est conseillée : *démarche personnelle*

inscription par le doctorant auprès des mutuelles étudiantes LMDE ou MGEL

MGEL : <https://www.mgel.fr> - agence : 3 rue des Carmes à Nancy (*en ville à 10 min de l'école*)

LMDE : <https://www.lmde.fr> - agence : 9 rue Maurice Barrès à Nancy (*en ville à 15 min de l'école*)

ou bien auprès d'une assurance privée.

Pour toutes questions relatives à la gestion de l'inscription administrative, merci de contacter Mme Besançon :

@: michele.besancon@agroparistech.fr tél. 03.83.39.68.42

(AgroParisTech centre de Nancy, gestionnaire à la direction des études et de la pédagogie, pavillon Nanquette 1^{er} étage)